
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2006/06/20

Pour renseignements : Mary Tucker

Responsable des Communications

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Un charpentier est tué au travail

Saint John, NB : La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) mène actuellement une enquête sur un accident mortel survenu le 19 juin 2006.

Kirk Gould, un charpentier de Quispamsis au service de Rideau Construction Inc., a été tué lorsqu'un panneau de béton est tombé sur lui. Il avait 27 ans.

Un agent de la CSSIAT s'est rendu sur les lieux dès que l'accident a été signalé, à environ 9 h 50.

Une enquête déterminera s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Aucun ordre n'a été donné et aucune accusation n'a été portée jusqu'à maintenant.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.